

pas dire que cela se serait produit nécessairement, car je crois que les vétérinaires au service de l'État à l'époque méritent des éloges pour les mesures rapides qu'ils ont prises afin de remédier à la situation.

Les abattages de bœufs et de veaux ont augmenté chaque année. Les abattages d'agneaux diminuent régulièrement, tandis que l'abattage des porcs varie selon une vaste gamme de conditions. Je crois que nous nous rendons compte que dans notre pays l'élevage du mouton est en voie de disparaître, du fait que nous ne pouvons soutenir la concurrence de pays comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie. J'aimerais donner aux députés des chiffres sur l'exportation de bovins en 1962. Cette année-là, nous avons exporté 17,128 animaux de race. Il s'agit là d'exportations aux États-Unis. Le total des bovins, autres que ceux de race pure, s'élevait à 15,603. Le nombre des bovins de plus de 200 livres exportés au cours de l'année 1962 a été de 448,471.

On a beaucoup parlé des répercussions de la dévaluation du dollar sur les exportations de bovins. Fait intéressant à noter, 654,944 bêtes ont été expédiées aux États-Unis en 1958. Le total des exportations à tous les pays ne marque pas beaucoup de changement. La différence s'établit à plusieurs milliers, ce qui n'est pas excessif. En 1962, la valeur des exportations de viande de bœuf et de veau aux États-Unis était de \$7,918,000; en 1961, elle s'établissait à \$10,005,000. Les exportations à tous les pays atteignaient en 1962 le chiffre de \$8,603,000 et en 1961, le total de \$10,656,000.

M. Nasserden: J'invoque le Règlement. Je sais que ces données statistiques, de même que la revue complète de l'industrie de l'agriculture que nous présente l'honorable député, suscitent l'intérêt de tous. Mais le bill dont il s'agit ici a trait à l'établissement d'un collège vétérinaire dans l'Ouest du Canada. Si l'honorable député voulait bien moins s'écarter de la question, il pourrait tenir des propos qui se rapportent au problème que nous étudions actuellement.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, le rappel au Règlement est bien fondé. Aussi, je demanderais au député qui a la parole de s'en tenir à la mesure à l'étude.

M. Wahn: Je m'efforçais tout simplement d'attirer l'attention des Canadiens sur l'importance de l'agriculture et sur les répercussions qu'a cette industrie sur notre vie économique. J'ai peut-être eu tort de le faire à ce moment-ci.

Je me bornerai à dire que nos collèges de médecine vétérinaire sont un des meilleurs moyens dont nous disposons pour maintenir

[M. Whelan.]

nos exportations de bœuf au haut niveau de qualité que nous avons atteint au long des années. J'estime que l'Ouest canadien a besoin de 170 vétérinaires dès maintenant. Le ministre de l'Agriculture (M. Hays) et le gouvernement ont fait preuve de bonne foi à l'égard de ce problème. Si je comprends bien, le Manitoba et la Colombie-Britannique ont accepté que le collège soit construit en Saskatchewan ou en Alberta. L'ancien ministre de l'Agriculture, le représentant de Qu'Appelle (M. Hamilton) a écrit que rien ne saurait justifier l'établissement en Alberta d'un second laboratoire pour les maladies des animaux, ce qui semble indiquer que le collège sera situé en Saskatchewan. Tous reconnaissent que c'est aux ministres de l'Agriculture des provinces de l'Ouest qu'il incombe de s'entendre là-dessus. Au Parlement, nous pouvons prêter aide et conseil, mais nous ne pouvons dicter l'emplacement du collège.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser une question au député? Il nous rendrait service, je crois, en nous disant s'il parlait pour ou contre le bill. S'il jetait quelque lumière sur ce point il me semble que ses autres observations y gagneraient.

M. Whelan: J'approuve l'institution d'un collège agricole et vétérinaire dans les provinces de l'Ouest. Je ne suis pas grand orateur. Je ne suis qu'un cultivateur d'Essex-Sud. Mais, nous nous rendons compte qu'il est nécessaire d'avoir un tel collège dans l'Ouest; j'appuie donc ce projet.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): D'abord, j'exprimerai mes félicitations au député qui propose un bill tendant à établir un collège de médecine vétérinaire dans l'Ouest canadien. A mon avis, la création d'une nouvelle école de médecine vétérinaire dans l'Ouest entraîne bien autre chose que l'enseignement. Je crois qu'on n'a pas encore fait le nécessaire et j'estime qu'il incombe au gouvernement fédéral de s'acquitter de sa tâche à cet égard. J'admets volontiers que les provinces sont, d'une façon générale, préposées au domaine de l'instruction publique. Mais, quand il s'agit de médecine vétérinaire et de la tâche de veiller sur la santé des animaux, nous entrons dans un domaine qui relève du gouvernement fédéral.

A l'heure actuelle, il y a, je crois, 50 postes vacants dans le service de la santé des animaux du gouvernement fédéral. Il est donc à peu près temps que le gouvernement accomplisse un geste pratique en établissant un tel collège. Le gouvernement a annoncé qu'il était prêt à payer le quart du coût d'établissement du collège, jusqu'à concurrence de \$625,000. Mais il n'a pas parlé du coût de